

# COMMUNIQUÉ

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

## **Projets de loi n<sup>os</sup> 42 et 55 sur la sécurité routière Le Groupement des assureurs automobiles souhaite leur adoption avant Noël**

Montréal, le 18 décembre 2007 – À quelques heures de la fin de la session parlementaire à Québec, le Groupement des assureurs automobiles appuie sans réserve le projet de loi n° 42, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Règlement sur les points d'inaptitude ainsi que le projet de loi n° 55, Loi modifiant de nouveau le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives. Reporter l'adoption de ces deux projets de loi pourrait nuire aux démarches du gouvernement d'améliorer le bilan routier du Québec.

En tant que membre de la Table québécoise de la sécurité routière, le contenu des projets de loi est conforme aux discussions qui ont eu cours lors des échanges entre les membres.

Selon M. Daniel Demers, vice-président et directeur général au Groupement des assureurs automobiles « toute mesure visant l'amélioration du bilan routier québécois sera appuyée par l'industrie de l'assurance automobile au Québec. Nous croyons qu'il est important que le gouvernement poursuive sur une base permanente son processus de révision des divers aspects de la sécurité routière au Québec ».

Le Groupement des assureurs automobiles est l'association qui regroupe tous les assureurs autorisés à pratiquer l'assurance automobile au Québec.

-30-

Renseignements : Bernard Marchand  
Conseiller en affaires gouvernementales  
Téléphone : 514 288-1537, poste 222